

La décentralisation en débat à Agadir

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-02-2009 20:39:46

Trois tables rondes, quatre ateliers, des thématiques d'actualité brûlante, et deux jours entiers de travaux et d'échanges. A coup sûr, les « Assises de coopération décentralisée maroco-françaises », organisées les 19 et 20 février, à Agadir, constituent un événement opportun. La décentralisation est donc en débat. Les élus locaux de France et ceux du Maroc se rencontrent dans le cadre d'un partenariat laborieux pour échanger leurs expériences et mesurer le chemin parcouru dans la mise en oeuvre d'une politique de décentralisation.

Les Collectivités locales marocaines et françaises, engagées dans le même sillon de réformes depuis les années quatre-vingt-dix ont choisi, aujourd'hui la région du Souss-Massa-Drâa, pour donner une nouvelle impulsion à leur partenariat. Ce partenariat franco-marocain qui peut désormais se prévaloir d'une vingtaine d'années de fructueuse existence avait franchi en 2001 à Fès une avancée décisive, parce qu'il avait raffermi les liens de coopération entre les localités locales des deux pays et, surtout, jeté de nouvelles bases, plutôt une plateforme structurelle, confortée en 2004 et appelée Projet d'accompagnement à la décentralisation.

Dans le sillage de cette vision, les Assises d'Agadir seront marquées par trois tables rondes sur la coopération franco-marocaine en matière de décentralisation, le Projet d'accompagnement et le rôle des Collectivités dans la construction de l'Union pour la Méditerranée. Trois axes méthodologiques, mais un champ de réflexion et d'étude d'autant plus large qu'il couvre d'autres dimensions, inscrites dans le débat et relatives au développement urbain, notamment le cas spécifique des transports dans les agglomérations, la vocation des Collectivités locales dans le développement social, dans le développement à caractère interrégional et, enfin, la problématique de l'eau et de l'assainissement qui constitue de plus en plus le goulot d'étranglement des grandes villes. La décentralisation constitue depuis longtemps déjà une tradition institutionnelle et une expérience éprouvée au Maroc. Sa mise en perspective dans le cadre des assises franco-marocaines souligne, en fait, la volonté des deux pays, la France et le Maroc, de la porter à un niveau élevé, de lui fixer des objectifs multidimensionnels et concrets : il s'agit de refonder et renforcer les cultures de proximité qui sont au citoyen ce que le dynamisme de l'Etat est à la réforme.

Or, l'évolution politique et institutionnelle que connaît de nos jours le monde semble s'articuler, au-delà de l'impératif de « moins d'Etat » et d'abandon de centralisation bonapartiste, autour de l'exigence de développement et de croissance. La décentralisation est devenue de plus en plus le vecteur du développement, elle ne saurait être autrement sous peine de devenir une simple dérision ou une option illusoire. L'adéquation entre décentralisation et développement s'impose aux Etats, aux Collectivités locales et aux collectivités territoriales, voire à la société civile. On peut déplorer que, dans le cadre de cette vision, les communes rurales soient peu ou prou écartées du champ d'intérêt de la coopération décentralisée, alors qu'elles restent proportionnellement dépourvues de moyens et ne bénéficient que de faibles ressources. Dans le souci de réaménager la coopération à ce niveau, un projet est en cours entre les collectivités locales marocaines et françaises pour développer le partenariat sur le modèle « groupements de communes à groupements de communes

», destiné à favoriser leur rapprochement et à briser l'isolement rural. C'est l'illustration de ce qui s'appelle « coopération d'espace territorial à espace territorial ». Les provinces au Maroc, comme aussi les communautés et les communes en France, seront mises à contribution.

Le cadre institutionnel, les transports, l'eau, l'échange d'expériences en matière de gestion et de gouvernance, l'assainissement, toutes ces problématiques domineront les débats de deux jours. Sans doute faudrait-il souligner la dimension exceptionnelle des intervenants, des experts et des acteurs politiques qui participent à ces assises franco-marocaines, placées en effet sous le signe d'un partenariat privilégié entre le Maroc et la France. La coopération décentralisée entre les deux pays aborde de nouveaux enjeux, elle s'inscrit dans le long terme. Le Maroc, qui a procédé récemment à une profonde révision de la Charte communale, est déjà bien placé pour insuffler une nouvelle dynamique à la décentralisation. C'est peu dire qu'elle constitue un pilier de la démocratie et du développement national. Dans le grand discours qu'il a prononcé le 6 novembre dernier à l'occasion de la commémoration du 33^e anniversaire de la Marche Verte, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a consacré un passage significatif aux thèmes de la régionalisation et de la décentralisation.

Il a déclaré notamment : « Nous engageons le gouvernement à préparer une Charte nationale de la déconcentration avec pour objectif de mettre en place un système efficace d'administration déconcentrée, qui marque une rupture effective avec la pratique d'un centralisme figé, un système basé sur une approche territoriale, ainsi que sur le transfert de compétences relevant du pouvoir central vers les services externes, structurés en pôles techniques régionaux ».

La déconcentration, c'est l'antinomie évidente de la centralisation excessive et, ce faisant, la traduction derechef de la décentralisation. Le propos royal est d'autant plus actuel qu'il est également prémonitoire. Car il reste consubstantiel à la réalité de notre époque, autrement dit à l'évolution sociétale. Et la coopération franco-marocaine en matière de décentralisation, illustrée aujourd'hui plus que jamais par les Assises d'Agadir, s'inscrit de manière volontariste, affichée et - la bonne gouvernance aidant - assumée dans le contexte évolutif social à finalité humaine.

LE MATIN